

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du lundi 26 juin 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de Monsieur Gabriel BAULIEU, 1^{er} Vice-Président puis de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.1.15, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 1.2.4, 1.2.5, 5.1, 6.1, 6.2, 7.1, 7.2, 7.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h20.

Étaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 0.2) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à partir du 0.2), M. Emile BRIOT (jusqu'au 1.1.3), M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 0.2), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 7.2), Mme Danielle DARD, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 7.2), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET (à partir du 0.2), M. Philippe GONON (à partir du 7.3), M. Jacques GROSPERRIN, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER (à partir du 0.2), M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 0.2), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.2), M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Danielle POISSENOT (jusqu'au 2.5), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB (à partir du 0.2), Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), M. Dominique SCHAUSS (à partir du 0.2), Mme Mina SEBBAH, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 0.2) Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Braillans : M. Alain BLESSEMILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE (à partir du 0.2 et jusqu'au 7.3) Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 0.2), M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : Mme Brigitte ANDREOSSO suppléante de M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUNET (à partir du 7.2) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Nancray : M. Vincent FIETIER Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à partir du 0.2) Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIE (à partir du 0.2) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 7.3), M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET (à partir du 7.2) Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON, Mme Valérie MAILLARD (à partir du 0.2) Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : M. Franck RACLOT suppléant de Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

Étaient absents : Besançon : Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, Mme Claudine CAULET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, M. Yannick POUJET, M. Gérard VAN HELLE Champoux : M. Philippe COURTOT Chaudfontaine : M. Jacky LOUISON Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merrey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Noironte : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Torpes : M. Denis JACQUIN Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

Secrétaire de séance : M. Michel JASSEY

Procurations de vote :

Mandants : P. BONTEMPS (jusqu'au 0.1), C. CAULET, Y.M. DAHOUI, M.L. DALPHIN (jusqu'au 7.1), C. DEVESA, A. GHEZALI, P. GONON (jusqu'au 7.2), T. MORTON (jusqu'au 1.1.1), Y. POUJET, R. REBRAB (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (à partir du 1.1.3), D. SCHAUSS (jusqu'au 0.1), G. VAN HELLE (jusqu'au 1.1.2), H. TRUDET, C. LINDECKER, D. PARIS, P. BELUCHE, J.M. BOUSSET (à partir du 0.2), A. JACQUEMET (jusqu'au 7.2), D. JACQUIN, J. BAVEREL.

Mandataires : S. WANLIN (jusqu'au 0.1), A. VIGNOT, N. BODIN, S. PESEUX (jusqu'au 7.1), A. POULIN, M. ZEHAF, C. COMTE-DELEUZE (jusqu'au 7.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.1), P. CURIE, C. MICHEL (jusqu'au 0.1), D. DARD (à partir du 1.1.3), B. FALCINELLA (jusqu'au 0.1), K. ROCHDI (jusqu'au 1.1.2), Y. DELARUE, T. ROBERT, R. STEPOURJINE, J. KRIEGER, C. BARTHELET (à partir du 0.2), P. ROUTHIER (jusqu'au 7.2), B. ASTRIC, J.P. MICHAUD

Délibération n°2017/003704

Rapport n°1.1.5 - Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)

Révision des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) / crédits de paiements (CP)

Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président

Commission : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Résumé :

Il est proposé de réviser les échéanciers de CP de deux AP/CP déjà ouvertes lors des exercices précédents : AP/CP réalisation de la ligne de tramway (budget annexe Transports) et AP/CP Habitat 2013-2019. Leurs besoins de financement ne varient pas.

La révision éventuelle des Autorisations de Programmes (AP) ou d'Engagements (AE) / Crédits de Paiement (CP) ne peut avoir lieu que lors d'une session budgétaire. Le vote de la DM 1 est donc l'occasion d'effectuer ces révisions.

Une synthèse des Autorisations de Programme et d'Engagement est annexée aux maquettes budgétaires de la Décision Modificative n°1 de 2017.

Il est rappelé que le vote du Conseil de Communauté sur ces AP-AE porte sur le montant total de l'AP-AE et sur l'échéancier des CP.

Toute révision d'AP-AE intègre, notamment, les réalisations de l'exercice écoulé et revoit, le cas échéant, le montant total de l'opération ou la répartition des CP sur la période de l'AP-AE.

I. AP/CP « Réalisation de la ligne de tramway » (Budget annexe Transports)

Sur l'AP/CP Tramway, les besoins ont été affinés notamment en termes de matériel et outillage. Il convient donc de modifier la répartition des crédits par chapitre budgétaire au sein de l'AP/CP par redéploiement de 522 K€ depuis la ligne des frais d'études pour abonder les crédits en outillage (+173 K€) et matériel de transports (349 K€).

Les frais d'outillage se décomposent ainsi, pour un montant de crédits de paiement 2017 inscrits après révision, de 1 155 K€ :

- L'outillage pour la maintenance du tramway d'un montant de 465 K€ ;
- La mise aux normes de la radio au PCC d'un montant de 680 K€ ;
- L'achat d'un terminal point de ventes de 10 K€

Le matériel de transport comprend, pour un montant total de crédits de paiement 2017 inscrits après révision, de 949 K€ :

- Les bandages de roues d'un montant de 297,5 K€
- La fourniture de Portables de Ventes d'un montant de 54,5 K€
- Le solde du marché CAF d'un montant de 575 K€
- La révision du marché billettique d'un montant de 22 K€

REVISION DMI 2017												
	Montant total du projet	réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	réalisé 2011	réalisé 2012	réalisé 2013	réalisé 2014	réalisé 2015	réalisé 2016	BP 2017	DMI 2017
AP/CP ligne de tramway												
20	Montants à reporter (pas d'opérations)	294 637	952 916	1 241 510	2 552 312	6 325 758	7 664 510	4 937 487		2 152 951	12 858 242	325 547
21	Montants à payer	5 195 422	4 792 328	2 222 537	2 722 770				1 854 017			
21	Acquisitions immobilières	5 195 422			37 427	2 724 795	793 173	69 074	1 195 030	24 942	314 727	514 027
21	Matériel roulant	28 427 250		2 617 271	11 742 232	6 612 122	11 742 232	3 745 927	6 202 271	1 495 273	600 000	948 200
21	Matériel électrique	9 491 934		24 392	1 439 300	2 641 535	2 641 535	2 257 227	547 874	15 447	931 923	1 152 754
22	Travaux	146 212 598		1 022 221	42 222 643		90 523 121	22 484 428	14 631 222	2 761 977	2 202 000	2 000 000
	Total AP/CP	253 709 509	1 429 245	3 595 347	10 740 559	60 185 743	104 338 593	38 607 945	24 852 762	4 510 388	5 154 328	5 154 328
ABCP ligne de tramway												
65	Fonds de réserve à verser				228 272	1 257 962	595 412	17 122				15 200
66	Énergie électrique						102 129	167 483	13 022	12 407	28 292	25 237
61 62 63	Autres services à verser				158 203	1 234	2 612	2 588 226	46 216			
	Total de l'ABCP	2 863 254 811	0,00	0,00	460 076,00	1 259 226,37	463 205,10	443 116,66	187 630,68	12 407	37 593	37 593
	TOTAL DES DEPENSES DE L'OPERATION	256 572 844	1 429 245	3 595 347	11 200 635	61 444 969	104 801 799	39 051 062	25 040 413	4 522 795	5 191 922	5 191 922
SOUINFUSION A												
	Montant total du projet	réalisé 2008	réalisé 2009	réalisé 2010	réalisé 2011	réalisé 2012	réalisé 2013	réalisé 2014	réalisé 2015	CA 2016	BP 2017	DMI 2017
	46 263 354			722 000	1 182 000	3 000 000	22 402 522	11 024 477	3 000 000	2 915 254	6 112 000	6 112 000
	7 142 420					2 240 000	2 462 355	767 944	926 750	915 254		
	1 789 780					136 041	319 576	244 451	244 270	33 522	551 522	551 522
PROJET FINANCE UNIQUEMENT PAR LE VT : pas de subvention d'équilibre du budget principal												

* Le montant de l'ABCP est le montant de l'ABCP pour les opérations de l'opération de tramway. Le montant de l'ABCP est le montant de l'ABCP pour les opérations de l'opération de tramway. Le montant de l'ABCP est le montant de l'ABCP pour les opérations de l'opération de tramway.

II. AP/CP « Habitat 2013-2019 »

Caractéristiques financières de l'AP				
	AP initiale (DM3 2016)	AP BP 2017	AP DMI 2017	Variation suite à la révision
Montant des dépenses de l'AP	13 584 191	13 584 191	13 584 191	0
Montant des recettes de l'AP	0	0	0	0
Besoin de financement de l'AP	13 584 191	13 584 191	13 584 191	0

A/ Rappel du programme initial révisé (anciennement AP/CP 2013-2019 Construction de logements locatifs publics)

Afin de simplifier la gestion des AP/CP relatives à la compétence habitat et favoriser la souplesse et la réactivité dans la gestion des crédits, il a été décidé lors de la DM3 de 2016 de regrouper dans une seule et même autorisation de programme les trois AP/CP suivantes :

- Subventions construction logements locatifs 2013-2019
- Subventions à la réhabilitation de logements privés 2013-2019
- Soutien à la réhabilitation dans le parc public

et d'y inclure l'opération de soutien à l'accession sociale initialement gérée hors AP/CP.
Ces trois AP/CP ont été clôturées en 2016.

B/ Révision de l'opération « subventions constructions logements locatifs 2013-2019 » au sein de l'AP/CP « habitat 2013-2019 »

Les CP 2017 de cette opération sont dédiés aux versements d'acomptes et de soldes des subventions accordées sur fonds propres du Grand Besançon en faveur des opérations de production de logements locatifs publics agréées depuis 2013. Ils s'élèvent actuellement à 1 250 000 €.

Dans le cadre de cette opération, les versements de subventions sont déterminés par l'avancement opérationnel des travaux de construction portés par les bailleurs publics. Concernant l'exercice budgétaire 2017, l'estimation des demandes de versement a donc été calibrée en fonction des délais moyens de demandes de versement des acomptes et soldes constatés durant les années antérieures. Néanmoins, les demandes de versements d'ores et déjà réceptionnées au Grand Besançon cumulées avec celles annoncées par les bailleurs avant la fin de l'année conduisent à un montant global de versements supérieur au CP 2017.

Il convient donc d'augmenter les CP 2017 à hauteur de 250 000 €, soit un total de 1 500 000 € sur l'opération et par conséquent un CP 2017 de l'AP/CP « Habitat 2013-2019 » de 2 880 000 €.

Le montant total de l'AP n'est pas modifié, seul l'échéancier étant révisé.

Programme révisé (DM 1 2017)

DMI 2017										
Chapitre	Objet	Réalisé avant 2017 *	Montant total de l'AP/CP	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DEPENSES										
204	Subvention d'équipement	3 669 851	13 584 191	2 880 000	2 460 000	2 340 000	2 340 000	1 980 317	1 401 874	182 000
	Soutien à la réhabilitation de logements privés 2013-2019	1 636 419	2 910 381	680 000	650 000	650 000	650 000	280 381		
	Soutien à la réhabilitation dans le parc public 2013-2019	270 064	3 079 936	600 000	670 000	600 000	600 000	609 936		
	Subventions construction logements locatifs 2013-2019	1 763 368	6 361 874	1 500 000	950 000	900 000	900 000	900 000	1 211 874	
	Soutien à l'accession sociale		1 232 000	100 000	190 000	190 000	190 000	190 000	190 000	182 000
	TOTAL	3 669 851	13 584 191	2 880 000	2 460 000	2 340 000	2 340 000	1 980 317	1 401 874	182 000
RECETTES										
13	subvention	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 ou 023	emprunt ou autofinancement	3 669 851	13 584 191	2 880 000	2 460 000	2 340 000	2 340 000	1 980 317	1 401 874	182 000
	Taux de couverture par financement	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
* correspond aux montants réalisés sur les anciennes AP (avant regroupement)										

A l'unanimité des suffrages exprimés, 2 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la révision des autorisations de programme et sur leur découpage en crédits de paiement concernant l'AP/CP « Réalisation de la ligne tramway » et l'AP/CP « HABITAT 2013-2019 », pour l'opération « Subventions construction de logements locatifs publics 2013-2019 ».

Pour extrait conforme,

Le Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 111

Contre : 0

Abstentions : 2

Ne prennent pas part au vote : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le - 4 JUIL. 2017



Contrôle de légalité